

CHARTRE DE SAINTE THERESE DE LISIEUX

Cette chartre est l'application pratique dans la vie quotidienne du *projet éducatif de l'internat*, la référence pour la vie en communauté, et le prolongement du règlement intérieur de l'établissement. En la signant, chaque interne exprime son engagement en faveur du bien commun et sa volonté de respecter cette règle de vie.

Amour de Dieu

1. Je participe chaque semaine à la messe de l'établissement (le mardi soir).
2. Je respecte la chapelle - la maison de Dieu - par mon silence et ma bonne tenue.
3. Je favorise le recueillement pendant les temps de prière par une attitude respectueuse.
4. Je prends soin de ma formation chrétienne en participant activement aux cours de culture chrétienne dispensés dans l'établissement et aux enseignements de l'internat.
5. Je cherche à me défaire de toute attitude qui porterait un contre-témoignage à la foi.

Amour du prochain

1. À l'égard des prêtres et éducatrices de l'internat, je suis respectueuse et obéissante, je cultive un dialogue confiant et loyal.
2. Avec les autres internes, j'entretiens un climat de bienveillance et d'amitié.
3. J'observe les règles élémentaires de politesse (bonjour, merci, pardon, s'il-vous-plaît).
4. Je respecte les autres : je bannis tout propos vulgaire, humiliant ou raciste.
5. Je respecte le rythme communautaire par ma ponctualité. Je prends soin du sommeil des autres et ne parle plus après l'extinction des feux.
6. Soucieuse de mon prochain, je sais signaler aux éducatrices qu'une camarade est dans la peine ou en difficulté, surtout si je suis son aînée.
7. Je m'abstiens de tout esprit de clan qui exclut les autres.
8. Je favorise la bonne humeur et l'esprit positif en me retenant de râler ou de critiquer ouvertement.
9. Je prends soin du bien commun et je veille à ne pas dégrader le matériel ou les locaux.
10. Je respecte le bien d'autrui. Je n'emprunte rien sans permission du propriétaire.
11. Je sais avertir les éducatrices d'une situation scandaleuse qui porte atteinte aux personnes ou aux biens de l'internat.
12. À l'égard des garçons, je suis naturelle et n'adopte pas une attitude séductrice.

Amour de soi

1. Je cherche à développer mon intelligence en m'appliquant à l'étude et en observant un silence strict en salle d'étude.
2. J'apprends à faire un bon usage d'internet. Si j'ai l'autorisation de m'en servir, je sais que c'est uniquement comme un outil de travail et non de divertissement.
3. Je prends soin de ma santé. Je rejette la drogue. Je m'engage à ne pas fumer ni vapoter à l'internat (si je suis fumeuse, je remets aux éducatrices mon tabac ou ma cigarette électronique le dimanche soir). Je n'apporte aucune boisson alcoolisée.
4. Chaque semaine, dès mon arrivée à l'internat, je remets aux éducatrices mon téléphone portable. De même, je ne garde avec moi ni ordinateur portable, ni objet connecté. J'ai conscience que tricher sur ce point compromet la confiance que les éducatrices me font.
5. Je fais un bon usage de la nourriture. Je ne vole aucune nourriture du self, et je n'en stocke pas dans ma chambre. Je ne jette ni ne gaspille la nourriture. Je fais un effort pour goûter à tous les plats et finir mon assiette.
6. Je veille à la propreté de mon lieu de vie par un ménage régulier, et de mon corps par une douche quotidienne. Mon lit est fait chaque matin.
7. Je respecte la pudeur due à mon corps et ne dévoile jamais ma nudité devant les autres. Je ne sors pas de ma chambre en sous-vêtements.
8. Je cultive la vertu de pureté par mes paroles, mes gestes, mon regard et mes actions. Je n'ai aucune attitude indécente. Je m'engage à ne pas écouter de musique obscène sur les temps téléphone et à ne pas partager de vidéos ou de lectures malsaines.
9. Je prends soin de mon uniforme, signe de mon appartenance à l'établissement.
10. Je prends un soin raisonnable de mon apparence. Je suis sobre dans mon maquillage et dans mes accessoires. Si je porte des jupes, elles m'arrivent aux genoux ou au-dessous des genoux.
11. Je sais réparer mes erreurs, et s'il y a lieu, je reçois la sanction donnée avec docilité et vérité.

Les sanctions

L'éducation à Pontlevoy ne portera ses fruits que si l'équipe éducative et les parents œuvrent dans la même direction. Pour cela, il est nécessaire que les parents connaissent les sanctions possibles en cas d'indiscipline de leur enfant.

La charte des internes est un engagement personnel. Par leur bienveillance et leurs encouragements, les éducatrices aideront chaque jeune fille à tenir son engagement. Le non-respect d'un point de la charte entraîne légitimement une sanction. Les sanctions significatives (devoir supplémentaire, retenue) sont systématiquement notifiées aux parents.

Les sanctions ordinaires sont :

- une remarque écrite sur Pronote.
- un TPC (Travail Pour la Communauté), c'est-à-dire un service concret.
- un devoir supplémentaire à rendre.
- une colle du matin (6h30-7h00).
- une retenue du vendredi soir (16h30-18h30).

L'élève collée le vendredi soir rentre chez elle par ses propres moyens. L'établissement n'assure pas de navette aux gares.

Lorsqu'il s'agit d'une dégradation ou d'une casse matérielle, le coût de la réparation est facturé aux familles.

Les fautes graves

Pour des récidives ou des fautes graves, les sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement. Parmi les fautes graves se trouvent l'irrespect public envers Dieu, la foi ou la morale ; les brimades, moqueries récurrentes, ou toute forme de harcèlement. Il faut aussi préciser les points suivants :

- *Drogue* : toute élève qui apporte de la drogue sera exclue définitivement.
- *Cigarettes* : il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte de l'établissement ou aux abords. Toute élève surprise à fumer sera exclue temporairement, puis définitivement en cas de récidive.
- *Alcool* : introduire de l'alcool dans l'établissement est une faute grave, sanctionnée par une exclusion temporaire, puis définitive en cas de récidive.
- *Téléphones portables* : garder son téléphone portable avec soi à l'internat ruine la relation de confiance. Si une interne ne rend pas son téléphone, qu'elle en fasse usage ou non, son téléphone sera confisqué 7 jours, comptés à partir de la saisie. En cas de récidive, l'interne sera exclue temporairement.

- *Sorties de l'internat* : certains trajets entre l'abbaye et l'internat ou les lieux de service peuvent se faire sans surveillance d'un adulte. Cependant, hors de ces déplacements prévus, toute interne qui sort de l'internat sans autorisation explicite est sanctionnée d'une retenue du vendredi soir. Les sorties au Carrefour en face de l'internat ne sont pas autorisées, quel qu'en soit le motif.

Engagement des parents

1. Nous avons conscience que l'internat est partie intégrante de l'établissement scolaire.
2. Autant que nous pouvons en juger, nous assurons que le fait d'être interne à Pontlevoy est bien choisi et voulu par notre fille.
3. Nous adhérons sans réserve au projet éducatif de l'internat et à la charte de l'internat.
4. Nous cherchons à entretenir avec toute l'équipe éducative une relation de confiance et de vérité.
5. En cas d'incompréhension, nous savons contacter simplement et directement les personnes de l'équipe éducative pour faire part de notre difficulté.
6. Nous connaissons les points de discipline de l'internat et la part qui nous revient, en particulier pour l'organisation des trajets en cas de colle le vendredi soir.
7. Nous participons à l'effort commun pour que les filles ne soient pas dominées par les écrans en privilégiant, autant que possible, les téléphones 9 touches.
8. Nous aidons notre fille à accomplir son devoir d'état par son assiduité à l'école. Nous signalons les éventuelles absences à l'internat et à la vie scolaire.